

L'édito de Prélude

2016, une année entre stabilité et innovation.

Tout d'abord, malgré une diminution lente mais continue du nombre de dossiers reçus ces dernières années, **la formation Prélude maintient son cap**. En 2016, nous avons misé sur une meilleure communication avec nos partenaires judiciaires, avec comme point d'orgue, la finalisation de notre nouveau site internet (voir page 4). 2016 aura également été l'occasion de nombreux échanges enrichissants: avec les assistants de justice lors de mini-formations, avec les stagiaires judiciaires lors de nos interventions à l'IFJ et lors de leur stage au sein de notre service, lors de conférences des Jeunes Barreaux et enfin lors de réunions avec différents magistrats tant du siège que du Parquet. L'accent mis sur la **communication** semble porter ses fruits car nous observons une nette remontée du nombre de décisions reçues en ce début 2017 !

L'année 2016 a été marquée par de nombreux changements dans le champ pénal, notamment avec la Réforme Pot Pourri II. Bien sûr, le recul est encore insuffisant pour tirer des conclusions ou avoir une vue d'ensemble. **L'arrivée de la PPA**, tout en permettant d'élargir le panel des peines alternatives, bouleverse les pratiques et amène les différents acteurs à redéfinir leur collaboration. Cette dernière est fondamentale pour contribuer à la cohérence et à l'exercice de la justice. Forte de son expérience acquise depuis plus de 20 ans, Arpège-Prélude s'adapte pour parfaire la **collaboration** avec les Maisons de Justice, les magistrats et autres acteurs judiciaires concernés.

Enfin, Arpège-Prélude **diversifie son offre de formation** en proposant une formation individuelle à certains justiciables qui ne peuvent intégrer la formation en groupe. Cette innovation est actuellement en phase de 'test' dans certains arrondissements. Nous ne manquerons d'y revenir plus largement dans une prochaine newsletter. Nous continuerons également notre réflexion autour de l'amélioration de nos outils de formation et de leur adéquation entre nos objectifs poursuivis et les justiciables encadrés.

Continuité donc dans l'approfondissement des outils et pratiques de formation en groupe, dans le soin apporté à la communication et la collaboration avec nos partenaires judiciaires.

Et **innovation**, dans l'adaptation de nos pratiques dans le cadre de la PPA et de l'élargissement de notre offre de formation.

Le tout en vue de participer, à notre humble mesure, au bon fonctionnement d'une justice respectueuse de chacun et source d'apaisement des conflits.

Belle évolution de la Formation Prélude à Bruxelles !

2016, une année fructueuse qui a vu naître la PPA, et se consolider la probation. Les juges d'instruction continuent de donner une place importante aux alternatives à la détention préventive. A côté de cela, la médiation pénale reprend progressivement des forces.

Comme vous pourrez le lire en page 2, le bilan est très satisfaisant avec 67 dossiers pris en charge en 2016, 4 groupes organisés à Bruxelles et un taux d'achèvement plus qu'encourageant de 83%. Un bilan qui a déjà une incidence positive sur l'année 2017 avec la mise en place d'un nouveau projet « groupe de jour » en avril.

Vous lirez aussi...

Activité générale 2016
Légère diminution des dossiers reçus mais meilleure prise en charge

Etude qualitative de la formation Prélude
Qu'en pensent nos participants?

Nouveau site web & Nouvelle fiche d'inscription!

En page 3 & 4

En page 3

En page 4

2016 EN BREF

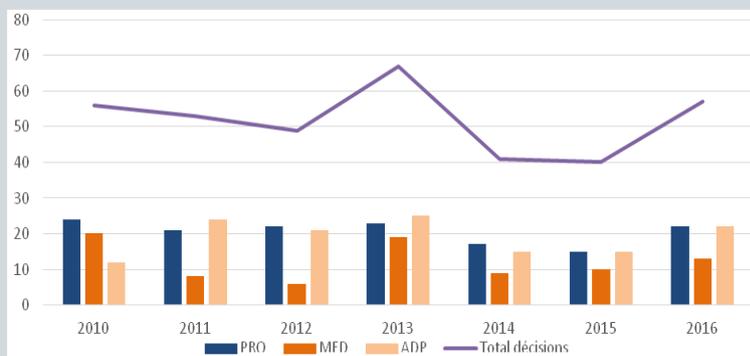
- 244 décisions reçues
- 161 justiciables participent à une formation
- 115 terminent la formation
- 22 groupes organisés
- Une formation disponible dans tous les arrondissements francophones !
- Une prise en charge efficace
- Des innovations

Un objectif... prendre en charge davantage de justi-



Quelle évolution de la formation Prélude à Bruxelles ?

Une nette progression en 2016: 57 nouveaux dossiers reçus en 2016 contre 25 en 2015, soit une **évolution de plus de 200%**. Même si nous n'atteignons pas l'excellent taux de 80 dossiers de 2010, nous retrouvons une situation favorable à la mise en place de nos groupes de formation. Le taux d'ADP est toujours important, ce qui nécessite une attention sur la question des délais et de la reconnaissance des faits. Le taux d'ADP est en effet quasi identique à celui de la probation qui a malgré tout retrouvé une place plus importante qu'en 2015. La PPA a également fait son entrée avec 2 décisions reçues. Légère remontée pour la médiation pénale.



Prises en charge

67 dossiers encadrés cette année.

Sur ces 67 dossiers, 23 dossiers sont en cours de prise en charge pour 2017. 4 personnes nous ont été envoyées de façon inappropriée (violence conjugale ou intrafamiliale, prise en charge par l'asbl Praxis).

40 personnes ont été encadrées et ont clôturé leur mesure en 2016.

16 personnes n'ont pas intégré un groupe de formation. Nous déplorons ce taux important de perte avant l'entrée en formation. La majeure partie est liée au mandat judiciaire interrompu, modifié ou clôturé avant le début de la formation. Nous en profitons ici pour attirer l'attention des magistrats sur l'illégalité des sursis partiels, plusieurs conditions Prélude ayant été annulées par la Commission de Probation sur cette base en 2016.

Nous avons également perdu plusieurs personnes qui ne reconnaissaient pas les faits tels qu'ils étaient qualifiés, ce qui arrive régulièrement dans le cadre spécifique de l'ADP.

24 personnes ont effectivement commencé la formation Prélude. 20 personnes l'ont terminée, ce qui constitue un très bon taux d'achèvement de 83% !

Organisation des groupes

La belle évolution que nous avons connue en 2016 facilite bien évidemment l'organisation et le maintien de **4 groupes par an** et en conséquence, le respect du délai de prise en charge. Si nos groupes sont majoritairement composés d'auteurs d'atteintes aux personnes, nous avons encadré en 2016 un nombre plus important qu'en 2015 d'atteintes aux biens et aux personnes (vols et vols avec violences).

Cette progression se maintient en ce début d'année 2017. Après le groupe du 1er trimestre, cela nous permet déjà d'organiser simultanément deux groupes qui débiteront en avril, dont **un groupe de jour**, ce qui nous permet de diversifier notre offre de services.

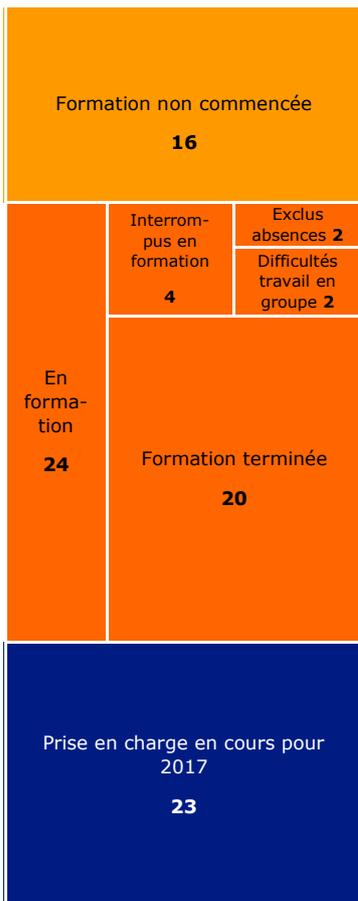
Conclusion

Poursuivons dans cette voie! Nous nous réjouissons d'une telle évolution et ne pouvons qu'encourager les instances de décision à continuer à faire confiance au travail de notre asbl.

La collaboration constructive ainsi que l'accueil favorable que nous recevons des différents acteurs judiciaires (maison de justice, magistrats, stagiaires judiciaires, etc) nous permet à la fois de consolider notre travail mais nous pousse aussi à toujours innover dans nos pratiques.

En témoigne notamment l'arrivée de la PPA autour de laquelle l'ensemble des acteurs judiciaires concernés font leurs premiers pas.

Nous continuons nos réflexions dans un contexte de refonte de la justice et restons bien évidemment ouverts aux acteurs judiciaires qui auraient encore des questions sur la formation Prélude.



Besoin d'informations complémentaires ?

La responsable de la sensibilisation pour la division de Bruxelles est à votre disposition;

Joëlle LEGREVE

Antenne de Nivelles

Tél : 067/49.19.85

Que disent les participants de la formation Prélude ?

Étude qualitative de la formation Prélude

Pour parler de nos activités, nous présentons habituellement des chiffres: nombre de groupes, heures d'entretien réalisées, taux d'achèvement, ... Mais ces données ne rendent que partiellement compte de notre activité: elles ne permettent pas de saisir l'effet que peut avoir la formation sur les personnes qui l'ont suivie.

En 2016, nous avons décidé d'innover et d'organiser une large récolte de données portant sur ce que les justiciables retirent de la formation. Pour ce faire, nous avons mis en place un dispositif aussi rigoureux que possible:

- Création d'un guide d'entretien semi-structuré;
- Entretiens complets en fin de groupe;
- Moyennant accord des personnes, enregistrement des entretiens;
- Retranscription;
- Analyse statistique des déclarations.

Sur l'ensemble des personnes ayant participé à une formation en 2016, 70% ont accepté de participer à cette démarche d'évaluation et de répondre aux 3 questions suivantes :

1 - La formation Prélude se termine pour toi aujourd'hui. Si tu prends un peu de recul par rapport à ces 2-3 mois de formation et que tu repenses à l'ensemble de la formation, qu'en retires-tu ?

2 - Si dans tes connaissances, un ami t'annonce qu'il va devoir faire la formation Prélude, que lui dirais-tu ?

3 - Si tu retournais devant le magistrat qui t'a envoyé ici et qu'il te demandait ton avis sur la formation, que lui dirais-tu ?

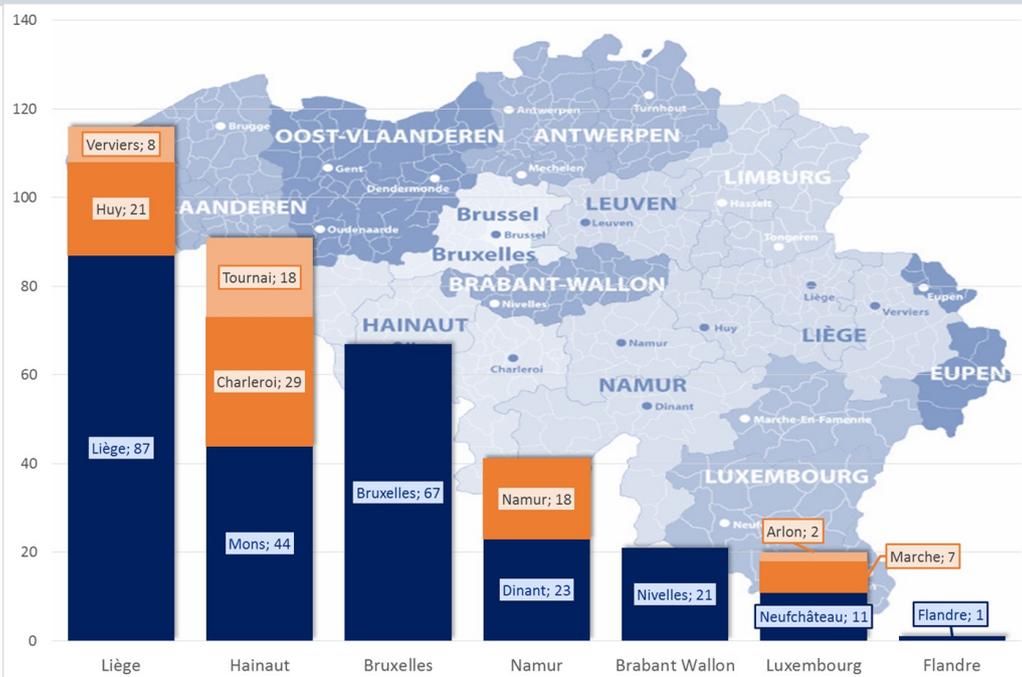
« une formation prélude comme ici, ben ça m'a permis de tenir mon emploi, de voir mes enfants, ma femme, de tenir mon train de vie de tous les jours malgré la contrainte d'aller à cette formation le mardi, le jeudi et le samedi quoi »

Nous sommes actuellement dans la phase d'analyse. Les résultats complets seront à lire dans notre newsletter d'automne.

Extrait d'une réponse :

« je n'hésiterais pas à encourager quelqu'un à le faire plutôt que d'aller faire, euh..., 50 heures de balayage de trottoir, je vais dire. Je ne sais pas quels sont les travaux d'intérêts généraux, mais honnêtement, si, parce que en plus euh... avec les opinions de tout le monde et tout ça, c'est... c'est enrichissant franchement, ça...j'ai passé un bon moment »

Répartition des dossiers par Arrondissements et Divisions



Répartition des 358 dossiers **traités** par notre asbl en 2016 en fonction de l'arrondissement judiciaire dont elles émanent.

Notons que parmi ces 358 décisions:

- 244 ont été reçues en 2016;
- les 114 autres sont des décisions reçues avant 2016 et en cours de prise en charge en 2016.

Activité générale 2016

Légère diminution des décisions reçues

En 2016, le nombre de dossiers reçus s'élève à 244, ce qui représente une baisse de 4% par rapport à l'année 2015.

Toutefois, cette baisse est compensée par une meilleure prise en charge des dossiers. En effet, le nombre de dossiers interrompus avant même qu'un entretien soit organisé diminue et nous recevons, par ailleurs, moins de dossiers inadéquats.

Une prise en charge efficace

Sur l'ensemble des dossiers pris en charge en 2016, seuls 7% sont interrompus sans qu'un entretien n'ait été organisé; soit que le justiciable ne s'est jamais présenté, soit que le dossier ne correspondait pas à notre cadre d'intervention.

Au terme de l'entretien initial, 80% des justiciables sont effectivement inscrits dans un groupe à venir.

Un taux d'achèvement élevé !

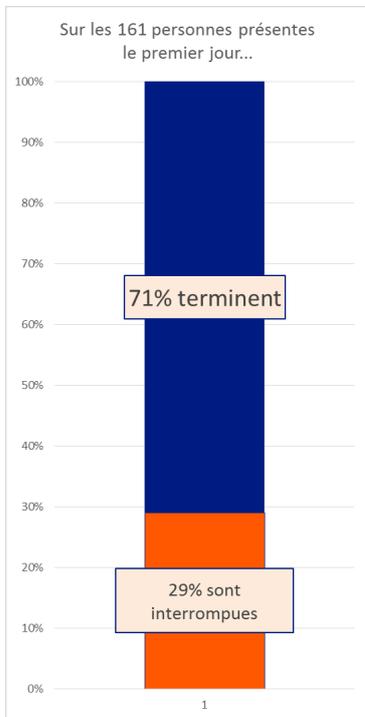
Si l'on se base sur le nombre de participants présents le premier jour, la proportion de ceux qui terminent la formation s'élève à près de 70% !

Dossiers inadéquats ?

Un dossier peut être qualifié « inadéquat » pour plusieurs raisons:

- Les faits ne correspondent pas à notre cadre de travail (p.ex. violences intrafamiliales);
- Les faits n'ont pas occasionné de victime directe;
- Le justiciable ne maîtrise pas suffisamment le français;
- Le justiciable nie les faits qui lui sont reprochés;
- Le justiciable présente des difficultés (assuétude, état psychologique, ...) incompatibles avec un travail en groupe.

Ces éléments peuvent amener à la clôture du dossier, dès réception de la fiche d'inscription ou au terme de l'entretien.



Nouvelle fiche d'inscription pour les assistants de justice.

X **ARPÈGE-PRÉLUDE - PPREMIER ENREGISTREMENT**

Liège - Namur - Nivelles
 Rue de la Boverie, 2 - 4020 Liège
 Tél: 04/344.11.93 - Fax: 04/340.11.90
 info@arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles
 Boulevard de la République, 47 - 1400 Nivelles
 Tél: 067/49.19.85
 nivelles@arpege-prelude.be

www.arpege-prelude.be

Nom: _____ Prénoms: _____
 Adresse complète: _____
 Téléphone: _____ e-mail: _____

Qualification des faits (cocher toutes les cases qui s'appliquent):
 Délit de violence conjugale et familiale
 Délit de violence sexuelle
 Délit de violence psychologique
 Délit de violence économique
 Délit de violence sociale
 Délit de violence culturelle
 Délit de violence religieuse
 Délit de violence politique
 Délit de violence sexuelle et sexuelle
 Délit de violence sexuelle et sexuelle

Qualification des faits (cocher toutes les cases qui s'appliquent):
 Délit de violence conjugale et familiale
 Délit de violence sexuelle
 Délit de violence psychologique
 Délit de violence économique
 Délit de violence sociale
 Délit de violence culturelle
 Délit de violence religieuse
 Délit de violence politique
 Délit de violence sexuelle et sexuelle
 Délit de violence sexuelle et sexuelle

Qualification des faits (cocher toutes les cases qui s'appliquent):
 Délit de violence conjugale et familiale
 Délit de violence sexuelle
 Délit de violence psychologique
 Délit de violence économique
 Délit de violence sociale
 Délit de violence culturelle
 Délit de violence religieuse
 Délit de violence politique
 Délit de violence sexuelle et sexuelle
 Délit de violence sexuelle et sexuelle

Arpège-Prélude poursuit son travail de visibilité

www.arpege-prelude.be

L'adresse n'a pas changé mais notre site internet a été remis à neuf !

Un site qui se veut plus clair, plus facile d'accès et surtout, directement construit à partir de vos préoccupations !

LA PREMIÈRE Afin de sensibiliser un plus large public à notre travail dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives, le 13 décembre, Arpège-Prélude était l'invitée de " **Questions Clés: Passer directement par la case prison?** " avec Véronique Tiberghien, journaliste à La Première, rtbf radio.

Prélude s'adapte : que ce soit pour répondre au mieux aux besoins des mandats (notamment dans le cadre de la PPA) ou pour faciliter la mise en place de nos innovations, Prélude a conçu une nouvelle **fiche d'inscription**.

L'émission est à réécouter sur notre site web dans la rubrique **Ressources**.

Si vous n'en disposez pas encore, n'hésitez pas à en faire la demande !



Antenne de Liège
 Arrondissements de Namur, Liège et du Luxembourg, siège social
 Quai de la Boverie, 2—4020 Liège
 Tél: 04/344.11.93 / Fax: 04/340.11.90
info@arpege-prelude.be

CONTACTEZ-NOUS!

www.arpege-prelude.be

Antenne de Nivelles
 Arrondissements de Bruxelles, Hainaut et du Brabant Wallon
 Av. Général Jacques, 47 bte3
 1400 Nivelles
 Tél/Fax: 067/49.19.85
nivelles@arpege-prelude.be